



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 - 1^{er} exercice financier

Avis public est donné, conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Beauceville, en vigueur pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025, a été déposé au bureau du greffier de la Ville le 31 octobre 2022.

Un extrait du rôle peut être consulté sur le site Internet suivant :
<https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/>

Toute personne intéressée peut également en prendre connaissance du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, au Service du greffe, au 540, boulevard Renault, à Beauceville (Québec) G5X 1N1.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer, **AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2023**, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour demander une révision administrative, le citoyen doit compléter le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » qui est disponible au bureau municipal et au bureau du Service de l'évaluation foncière de la MRC, au 111-A, 107e Rue, à Beauceville (Québec) G5X 2P9, et le transmettre, soit par courrier recommandé, soit en personne, au bureau du Service de l'évaluation foncière de la MRC, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h30, accompagné des frais requis.

Donné à Beauceville, province de Québec, le 3 novembre 2022.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 3 novembre 2022 et une copie dans l'édition du 9 novembre 2022 du journal l'Éclaireur Progrès.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 novembre 2022.


Me Sandra Bernard, greffière